



Aide pour un probleme juridique

Par **plyv**, le **15/02/2013 à 18:58**

bonjour
j'ai achete un stand dans des halles pour exercer le metier de primeur a mon ancien patron, lui et son comptable m'ont dit qu il n'y avait pas d'acte de vente a faire; rnj ai juste eu une facture de materiel(30 mil euros).rn lors de la remise de la facture je lui ai verse 25 000 euros; et les 5000 restant je devais lui regl" tous les mois. je n'ai pas pu du fait de son installation sur le marche d'un stand supplementaire avec ses semi remorques rempli de produits espagnols a des prix defiant toute concurrence, il m'a repris toute la clientele.rn 15 jours apres il s'installait 50 metre plus loin et a ma grande surprise il le savait avant de" me vendre l'ossature.rnen allant voir un avocat et lui expliquant la situation il m'a dit de ne pas regler le reste mais avec un huissier il a reussi a avoir raison, nous avons fait appel avec l'avocat c'est en attente.rna la suite j'ai trouve un autre emploi chez un de ses concurrents, j'ai eu un accident de travail et j'ai ete declare inapte, je vais etre licencié.rn mais la patronne chez qui j'ai eu l'accident lui a dit la somme que j'allais avoir 4000 euros qui correspond a mes congés payés des 14 mois de travail et mon mois de preavis.rn du coup l'huissier veut me saisir la somme.rnen plus ma patronne n'a pas renvoyé les papiers a la cpam qui me permettent d'etre payé avant le licenciement.rnj'ai 900 euros de credit tous les mois a payer, sans compter que je dois manger.rn quel recours puis-je avoir?rn il y a soit disant une somme qui correspond au rsa qu'on ne peut pas me prendre mais comment vais-je faire pour payer mes pretts en sachant que je vais avoir du mal a travailler du fait de mon handicapern **merci de vos réponses**

Par **trichat**, le **17/02/2013 à 17:09**

Bonsoir,
Le stand que vous avez acheté à votre ancien employeur était-il son seul lieu d'exercice de l'activité "primeur"?
Si oui, la vente est assimilée à une cession de fonds de

commerce, et dans ce cas; l'acte de vente est irrégulier, car il ne respecte pas le formalisme de la cession d'un fonds de commerce.

Le stand que vous avez acheté est-il loué par une municipalité? Si oui, renseignez-vous pour savoir s'il s'agissait d'un droit au bail? Auquel cas, la vente répond là encore à un formalisme particulier.

Merci de donner ces informations complémentaires pour obtenir une réponse plus précise.

Cordialement.